

L'an deux mille quinze, le 2 avril à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Ville d'ORCHIES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BAILLY, Maire, en session ordinaire, suite à la convocation faite le 27 mars 2015

Présents : Dominique BAILLY, Maire, Guy DERACHE, Ludovic ROHART, Michèle ABELOOS, Didier BAERT, Isabelle DEREGNAUCOURT, Jacques LEMAIRE, Adjoints au Maire, Nelly THIEFFRY, André PLUQUE, Marie-Josée MASSON, Anne-Sophie DEBERDT, Carine JOURDAIN, Jean-Pierre GUENOT, Nathalie GABRYELEWICZ, Michel PIQUET, Cathy LEFEBVRE, Stéphanie LECONTE, Frédéric DELANNOY, Joselyne ALLUITTE, Benoit BRILLON, Bernard DEBAILLEUL, Mélanie CHABRET, Francis LECOINTRE, Nadine CANTELOUP

Ont donné pouvoir : Marie-Christine DEGAYE à Dominique BAILLY, Ingrid VERON à Ludovic ROHART, Frédéric SZYMCZAK à Carine JOURDAIN, Christophe CIELOSKI à Jean-Pierre GUENOT, Catherine LECOINTRE à Francis LECOINTRE

Absents:

Monsieur le Maire propose de choisir comme secrétaire de séance Madame Carine JOURDAIN et comme secrétaire adjointe Madame Virginie MEAUZOONE.

Monsieur le Maire propose ensuite d'approuver le compte rendu de la réunion précédente dont un exemplaire a été transmis à chaque Conseiller Municipal avec la présente convocation.

Le Compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 1/ Dénomination du Parc du Millénum « Parc du Millénum Jean MONTOIS »
- 2/ Convention de passage au profit de RTE (Réseau de Transport d'Electricité)
- 3/ Convention de concession à longue durée de places de stationnement à la SCI IMMO FHYX
- 4/ Convention Ville d'Orchies / CCPC dans le cadre de l'instruction des autorisations du droit des sols
- 5/ Prime semestrielle aux agents municipaux
- 6/ Demande de subvention au Conseil Régional Nord Pas de Calais dans le cadre de la coopération décentralisée
- 7/ Demande de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)
- 8/ Retrait de la Commune de la CCPC
- 9/ Compte administratif 2014
- 10/ Compte de gestion 2014

- 11/ Fixation des taux des impôts locaux
- 12/ Budget primitif 2015
- 13/ Subventions aux associations
- 14/ Conventions avec la SPL, la SASP, le BCO, l'HMO et le Stade Orchésien

Avant de débiter la réunion de Conseil, Monsieur le Maire a une requête à formuler au nom de Madame BRAEM et de toute sa famille en direction du groupe « Orchies Pour Tous » : elle souhaiterait que le groupe d'opposition retire tous les commentaires relatifs à la mémoire de Christophe sur son site.

- 1 -

Dénomination du Parc du Millénium « Parc du Millénium Jean MONTOIS »

Monsieur le Maire propose de nommer le Parc du Millénium « Parc du Millénium Jean MONTOIS » en hommage à cet homme qui a été premier Adjoint au Maire pendant de nombreuses années et qui est à l'origine de la création de ce Parc avec la délégation à l'Environnement.

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Jacques LEMAIRE qui informe que le Salon artistique, après accord de la famille, de la commission et du Bureau Municipal, se nommera « Salon artistique Joël BAERT ». Il ajoute qu'il aura lieu du 14 au 25 mai prochain et que des œuvres de Joël BAERT seront mises à l'honneur. L'affiche lui rend hommage également.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE la dénomination du Parc du Millénium « Parc du Millénium Jean MONTOIS ».

- 2 -

Convention de passage au profit de RTE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de signer une convention de passage au profit, de RTE (Réseau de Transport d'Electricité) concernant la liaison souterraine à 90 000 volts Avelin -Orchies.

En réponse à Monsieur Bernard DEBAILLEUL, il souligne qu'il s'agit d'une somme forfaitaire de 150 € (environ 4 € le mètre linéaire).

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE ladite convention,

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer.

- 3 -

Convention de concession à longue durée de places de stationnement à la SCI IMMO FHYX

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de signer une convention de concession à long terme de places de stationnement avec la SCI IMMO FHYX concernant six places sises Impasse du château d'Eau.

Monsieur Guy DERACHE explique que le projet consiste en la construction de 26 logements alors que le propriétaire ne peut faire que 20 places de stationnement. La Ville propose au propriétaire un terrain où il pourrait faire des places de stationnement à moins de 300 mètres comme l'exige la loi.

En réponse à Madame Mélanie CHABRET sur le dépôt du projet, Monsieur le Maire explique que le projet doit être conforme à la législation qui a été modifiée en janvier. Pour que les travaux puissent démarrer, il faut que le propriétaire puisse réaliser les places de stationnement.

Monsieur Guy DERACHE informe l'Assemblée que le propriétaire paiera 600 € par an durant toute la période du bail qui peut varier de un mois à plusieurs années. Il s'agit d'un terrain à l'abandon.

Monsieur le Maire souligne que la durée du bail ne va pas trop durer puisque le propriétaire est en négociation pour acquérir un terrain où seront installées les places de stationnement. Il s'agit d'une phase transitoire.

Monsieur Guy DERACHE répond à Monsieur Bernard DEBAILLEUL qu'après renseignement auprès de NOREADE, le stationnement est autorisé.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE la convention de concession à long terme de places de stationnement à la SCI IMMO FHYX,

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer.

Convention Ville d'Orchies / CCPC dans le cadre de l'instruction des autorisations du droit des sols

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de signer une convention avec la Communauté de Communes Pévèle-Carembault dans le cadre de l'instruction des autorisations du droit des sols. En effet, à partir du 1^{er} juillet prochain, la D.D.T.M. ne sera plus l'interlocuteur de communes pour l'instruction des autorisations du droit des sols, c'est-à-dire pour l'instruction des permis de construire.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Hormis l'abstention de Nadine CANTELOUP,

APPROUVE la convention avec la CCPC dans le cadre de l'instruction des autorisations du droit des sols,

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer.

Prime semestrielle aux agents communaux

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

DECIDE de modifier la prime annuelle versée au personnel communal comme suit, suite à l'évolution du SMIC :

- La prime 2014 qui était de 1 360 € pour les agents titulaires est portée à 1 370 € pour l'année 2015

- La prime 2014 qui était de 1 450 € pour les non titulaires est portée à 1 460 € pour l'année 2015.

Demande de subvention au Conseil Régional Nord Pas de Calais dans le cadre de la coopération décentralisée

Monsieur le Maire rappelle qu'en juillet 2014, la ville d'Orchies a signé des accords de coopération avec la Ville de Bandiagara au Mali. Depuis, avec Messieurs Housseini SAYE, Maire de Bandiagara et Mamoudou SAGARA, son consultant, la commune a identifié plusieurs projets communs à mettre en place dès 2015. L'un de ces projets consiste en la mise en place d'un Conseil Municipal d'enfants jumelé, associant la ville d'Orchies et celle de Bandiagara.

Monsieur le Maire propose donc au conseil Municipal de solliciter une subvention de 6 000 € auprès du Conseil Régional Nord Pas de Calais dans le cadre du soutien aux initiatives citoyennes à l'international.

Monsieur le Maire souligne que le Maire de Bandiagara vient fin avril à Orchies. Il rappelle qu'une délégation Orchésienne devait partir au Mali cette année, mais vu les évènements, les autorités publiques n'incitent pas les ressortissants français à se rendre au Mali.

En réponse à Madame Nadine CANTELOUP, Monsieur le Maire explique que le projet est en cours et qu'il va être déposé avec la demande de subvention. Ce projet a été élaboré par Madame Marie-Christine DEGAHYE et consiste en la mise en place d'un Conseil Municipal des jeunes à Orchies et à Bandiagara pour les enfants de cycle 3 (CE2 - CM2) qui ont déjà été sensibilisé lors de la venue de la délégation malienne les années précédentes. Le budget prévisionnel est de 21 300 €.

Monsieur le Maire, en réponse à la question de Madame Mélanie CHABRET, souligne qu'il pourra y avoir des échanges en de meilleures circonstances.

Monsieur Benoit BRILLON souligne que le groupe « Orchies pour tous » n'a pas d'information sur ce projet et peut donc difficilement se prononcer.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Hormis l'abstention du Groupe « Orchies pour tous »,

APPROUVE la demande de subvention de 6 000 € au Conseil Régional dans le cadre de la coopération décentralisée,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents s'y référant.

- 7 -

Demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer un dossier de subvention au titre de la DETR 2015 pour le remplacement de la couverture de l'école Jules Ferry. Le montant estimatif des travaux se monte à 68 345,02 € H.T., la subvention sollicitée est donc de 27 338 € soit 40%.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un dossier de subvention au titre de la DETR 2015 pour les travaux de remplacement de la couverture à l'école Jules Ferry.

- 8 -

Retrait de la Commune d'Orchies de la CCPC

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que la Commune d'Orchies quitte la Communauté de Communes Pévèle-Carembault dans le cadre de la procédure définie à l'article L.5214-26 du CGCT afin de pouvoir rejoindre la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent.

Monsieur le Maire souligne que lors d'une précédente réunion de Conseil, la question avait été abordée en question diverses posée par un groupe d'opposition. Il rappelle que ce soit en Conseil Municipal, en Conseil Communautaire ou dans d'autres espaces publics, le sujet a déjà été abordé, il va donc faire un bref rappel sur ce dossier.

Brièvement, Monsieur le Maire rappelle que l'intercommunalité doit être un outil pour le bien être des habitants de la Commune. En 2002 avait été créée la Communauté de Communes Orchies - Beuvry la Forêt puis la Communauté de Communes de Cœur de Pévèle. Pendant plus de 10 ans, les élus ont fait vivre cette Communauté de Communes de 12 000 habitants pour les compétences obligatoires mais aussi par volonté politique, pour des compétences optionnelles (culture, petite enfance, sport). Plusieurs hypothèses ont été soulevées pour aller vers une Communauté plus importante (Communauté d'agglomération du Douaisis, Communauté de Communes du cœur d'Ostrevent). A l'époque, un accord avait été trouvé avec le Pays Pévélois, en dehors des sensibilités politiques. Dès janvier 2014, il y a eu quelques difficultés au sein de la Communauté de Communes Pévèle-Carembault. Suite aux élections municipales de mars 2014, un nouvel exécutif est mis en place et il y a eu de nouvelles difficultés plus importantes. Entre janvier 2014 et janvier 2016, les compétences devaient rester identiques par les anciennes Communautés de Communes. En janvier 2016, toutes les compétences optionnelles doivent se retrouver sur l'ensemble du territoire. Les compétences optionnelles essentielles pour les habitants d'Orchies ne seront pas reprises par la CCPC en 2016. Pour conclure son intervention, Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier émanant de l'association des parents d'élèves autonomes du Collège du Pévèle qui fait référence au revêtement de la salle Robert Leroux qui ne sera pas changé et à la suppression de la classe football. Ce courrier a été adressé à Monsieur Jean-Luc DETAVERNIER et copie à Monsieur le Maire d'Orchies et Monsieur Patrick LAGNEL, Principal du Collège du Pévèle.

Madame Nadine CANTELOUP estime qu'en 2002, les Communautés de Communes étaient entièrement au service des Communes mais que depuis l'élection de Monsieur François HOLLANDE, ce n'est plus le cas, les Communes vont, selon elle, perdre de leur pouvoir. Elle voudrait connaître la position de la Commune de Beuvry la Forêt sur le sujet.

Monsieur Benoit BRILLON souligne que sur l'année 2014, la Commune d'Orchies n'a pas été lésée au niveau des investissements. Il fait un comparatif sur différents points entre l'ancienne Communauté de Communes du Cœur de Pévèle, la Communauté de Communes Pévèle-Carembault et la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent. Il souligne qu'un audit a été mis en place par la Commune de Beuvry la Forêt qui n'est pas finalisé actuellement. Il

propose de faire un audit sur Orchies et d'attendre l'avis des Orchésiens. Il se demande pourquoi cette précipitation.

Monsieur le Maire explique que l'on peut faire dire aux chiffres ce qu'on veut. Il souligne qu'il y a eu une trahison sur les compétences optionnelles. En réponse à Madame Nadine CANTELOUP, Monsieur le Maire lui demande de se rapprocher de Beuvry la Forêt, concernant sa position. Il explique également que l'équipe municipale de Beuvry était contre la Communauté de Communes Cœur de Pévèle et au vu de ce qui avait été fait a changé d'avis bien que l'appartenance politique ne soit pas la même qu'à Orchies. Depuis quelques temps, il n'y a plus d'antenne administrative de la CCPC à Orchies sans que la Mairie d'Orchies ait été informé. Il avait été décidé que des antennes seraient présentes sur les Communes et qu'il n'y aurait pas de nouveau siège vu les circonstances économiques et politiques. Le bureau communautaire a proposé la construction d'un nouveau siège.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Hormis le vote contre du groupe « Orchies pour tous » et de Madame Nadine CANTELOUP,

APPROUVE le retrait de la Commune d'Orchies de la Communauté de Communes Pévèle-Carembault.

- 9 -

Compte administratif 2014

Monsieur Ludovic ROHART, avant de commencer son intervention remercie Madame Virginie MEAUZOONE et le personnel communal pour leur implication dans ce travail.

Le compte administratif s'équilibre à hauteur de 8 995 088,98 €. Le total à affecter au budget primitif 2015 se monte à 1 159 127,24 €. Au niveau de l'investissement sur le budget 2014, il y a eu 16 057,82 € d'éclairage public, 387 386,31 € au niveau des groupes scolaires et notamment la rénovation du restaurant scolaire, 48 993 € au niveau de l'aménagement d'une aire de jeux au Parc du Millénium Jean Montois, 679 734,57 € de travaux de voirie (Avenue du Maréchal Leclerc, Clément Broutin, ...).

Invité à procéder au vote,

Le Conseil Municipal, en l'absence du Maire,

APPROUVE le compte administratif 2014 hormis l'abstention du groupe « Orchies pour tous » et de Madame Nadine CANTELOUP.

Compte de gestion 2014

Monsieur Ludovic ROHART rappelle que le compte de gestion reprend les mêmes chiffres que le compte administratif mais présenté par le Trésor Public. Il s'agit de valider le travail du Trésor Public.

Le Conseil Municipal,

Hormis l'abstention du groupe « Orchies pour tous » et de Madame Nadine CANTELOUP,

APPROUVE le compte de gestion 2014 du Receveur Municipal et l'affectation des résultats 2014 (547 301,38 €).

Fixation du taux des impôts locaux

Monsieur Ludovic ROHART rappelle au vu du tableau présenté que le taux des impôts locaux reste inchangé depuis 2011 et cette volonté de ne pas augmenter le taux des impôts locaux est un engagement fort de la majorité pendant toute la période de la mandature.

Il rappelle donc les taux :

- Taxe d'habitation : 23,86%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 27%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 56,9%

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

APPROUVE les taux ci-après suivants : taxe d'habitation : 23,86%, taxe foncière bâti : 27,00%, Taxe foncière non bâti : 56,90%.

Budget primitif 2015

Monsieur Ludovic ROHART commence ses propos en expliquant que le budget primitif est l'acte fondamental de la gestion municipale dans la mesure où il détermine l'ensemble des actions qui seront entreprises. Le budget, acte politique majeur, est à la fois un acte de prévision et d'autorisation : prévision car il constitue un programme financier évaluatif des recettes à encaisser et des dépenses à réaliser sur une année et acte d'autorisation dans la mesure où c'est l'acte juridique par lequel l'organe exécutif est autorisé à engager les dépenses votées par le Conseil Municipal. Cet acte politique doit satisfaire à des principes de réalisation juridiques et politiques. Les principes juridiques se

comptent au nombre de trois : **la transparence**. En effet, le budget doit fournir des informations précises et complètes. Ce principe permet aux documents budgétaires d'être de véritables outils de gestion. **La prudence** se définit comme une appréciation raisonnable des faits dans le but d'éviter le risque de transfert sur l'avenir d'incertitudes présentes, susceptibles de grever le patrimoine ou l'équilibre de gestion de la collectivité. En bref, la prudence consiste à maximiser les dépenses et à minimiser les recettes. Le troisième et dernier principe est la **sincérité** : les états comptables doivent refléter une image fidèle de la situation et des opérations de la Collectivité. En sus des principes légaux, il existe des principes politiques qui ont été validés lors du Débat d'Orientations Budgétaires. Il n'en reste pas moins que la préparation du budget est un peu compliquée à cause de plusieurs contextes difficiles et la majorité tentera de le construire avec une quadruple ambition :

- Le sérieux budgétaire qui se traduit par une maîtrise des dépenses de fonctionnement, par une gestion au plus près, avec rigueur, pour être en mesure de continuer à proposer aux Orchésiens les services, les équipements et un cadre de vie conformes à leurs besoins et à leurs attentes
 - La stabilité fiscale qui se traduit par une non augmentation des impôts en 2015
 - La volonté forte d'accompagner les associations et ainsi de créer du lien social
 - La poursuite des investissements en diminuant autant que possible les dépenses de fonctionnement afin de continuer à améliorer l'équipement de la ville et la modernisation des services, en privilégiant la propreté, la proximité et la solidarité.

La **section de fonctionnement** s'équilibre à hauteur de 8 548 637,387 €, en légère baisse par rapport à 2014. Trois postes sont en augmentation par rapport à 2014 : les charges à caractère général, les charges de personnel et les autres charges de gestion courante. Les recettes de la Municipalité sont constituées principalement par les impôts et taxes. Concernant les dépenses de fonctionnement, la Municipalité reste stable par rapport au compte administratif 2014.

Au niveau de la **section d'investissement**, le poste des équipements mérite une attention particulière avec un montant de dépenses de 1 436 065,89 € malgré la baisse des dotations d'état. Le recours à l'emprunt se fera à hauteur de 450 000 €. L'emprunt représente 21% des recettes d'investissement et les nouveaux équipements représentent 79% des dépenses d'investissement.

Monsieur Ludovic ROHART liste les différentes subventions d'investissement avec la réserve parlementaire de Monsieur le Sénateur pour 100 000 € et concernant la vidéo protection 50 000 € au titre de la réserve parlementaire et 40 000 € au titre du FIPD.

Monsieur Ludovic ROHART présente les projets de la Municipalité pour l'année 2015 et commence par les navettes qui débiteront le vendredi 3 avril. Il continue avec les dépenses prévues en investissement en soulignant que les dépenses relatives à l'éclairage public se montent à 25 900 € dans la mesure où la Commune comme d'autres a été victime de vol de câbles électriques qui n'est pris en charge par aucune assurance.

Monsieur Benoit BRILLON souligne que, sur le compte administratif 2014, 100 000 € font peu pour investir. Sur le budget primitif 2015, il fait référence aux dépenses de personnel et notamment aux arrêts maladie de longue durée et se demande si ce n'est pas dû à un problème de management. Il souligne que le groupe « Orchies pour Tous » ne votera pas le budget primitif.

Madame Nadine CANTELOUP propose de faire une présentation du budget à la population dans une volonté de transparence prévue par la Majorité municipale. Elle fait des remarques notamment sur la restauration scolaire et demande à nouveau de faire le calcul de la restauration en régie. Elle souligne qu'il s'agit d'un budget présenté en temps d'austérité budgétaire et votera contre ce budget.

Monsieur Ludovic ROHART souligne que sur la capacité de financement la Municipalité sera au même niveau qu'en 2014. Concernant les arrêts maladie, la Municipalité est remontée jusqu'à 2008, il s'avère que c'est la première fois que la Commune a des dépenses à cette hauteur. Il souligne que les services ont contacté des assurances qui ne couvrent pas les risques statutaires. Quant au problème de management, il laisse la Directrice Générale des Services répondre. Sur ce point, Monsieur le Maire souligne que chaque agent peut demander une mutation. Or, aucune demande de mutation n'a été déposée jusqu'à ce jour. Au niveau de la vidéo protection, la Municipalité a souhaité inscrire 150 000 € au titre des dépenses qui seront compensés partiellement par 90 000 € de subvention.

Le conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2015 hormis le vote contre du groupe « Orchies pour tous » et de Madame Nadine CANTELOUP.

- 13 -

Subventions aux associations

Monsieur Ludovic ROHART explique que la Municipalité n'a pas voulu ni augmenter ni baisser aucune subvention à l'exception de trois catégories : les associations caritatives (Secours Catholique, Secours Populaire et Restaurants du Cœur) pour lesquels les subventions ont été doublées, la subvention du Volley Club a été augmentée dans la mesure où ce club va accueillir le championnat de France UFOLEP et le Cyclo Club va bénéficier d'une subvention plus importante justifiée par de bons résultats au niveau national. Quelques nouvelles associations qui en ont fait la demande, ont obtenu une subvention de démarrage de 150 €.

Monsieur Jean-Pierre GUENOT remercie la Municipalité pour la subvention accordée aux Restaurants du Cœur ainsi que l'aide apportée par le prêt de la camionnette pour effectuer le ramassage des denrées et pour aider les plus démunis qui ne sont pas tous Orchésiens.

Monsieur le Maire liste les membres du Conseil Municipal ne participant pas au vote dans la mesure où ils sont membres d'une association référencée sur le tableau des subventions, à savoir : Mesdames Marie-Christine DÉGHAYE pour la SPL de la Pévèle, Nelly THIEFFRY pour l'Amicale Laïque, Isabelle DEREGNAUCOURT pour les Alysées, Nathalie GABRYELEWICZ pour la Gymnastique Volontaire Féminine, Cathy LEFEBVRE pour No Limit Security et Messieurs Guy DERACHE pour AYTIMOUN YO France, Ludovic ROHART pour le B.C.O., Didier BAERT pour le Comité de Braderie, Jacques LEMAIRE pour l'Equipage, Frédéric

SZYMCZAK pour l'U.C.A.O. et le B.C.O., Frédéric ELANNOY pour l'Harmonie Municipale et Jean-Pierre GUENOT pour les Restaurants du Cœur.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

APPROUVE le paiement des subventions 2015 comme suit :

CLUBS SPORTIFS	SUBVENTIONS 2015
Amicale Laïque (section tennis de table)	5 000,00 €
Association Sportive collège du Pévèle	1 100,00 €
Atout Ping (supporters)	250,00 €
Badminton	3 200,00 €
Basket Club Orchésien (B.C.O.)	80 000,00 €
SASP BCO	70 000,00 €
Le 8 Orchésien (billard)	2 500,00 €
Orchies Bowling Club	150,00 €
Bugs	150,00 €
Club Nautique d'Orchies (C.N.O.)	2 800,00 €
Club de Plongée	480,00 €
La Concorde	5 000,00 €
Cyclo Club	5 800,00 €
Ferry Orchies USEP Salengro	150,00 €
Gymnastique Volontaire Féminine d'Orchies	1 800,00 €
Javelot tir sur cible	400,00 €
Judo Jujitsu club orchésien	3 900,00 €
Lions' Kop	250,00 €
Orchies Marche	300,00 €
La Pétanque Orchésienne	900,00 €
Rugby Club Pévèle Orchies	3 000,00 €
Les Sains Pas d'Orchies	300,00 €
Seiken Karaté Do Club	750,00 €
Stade Orchésien	30 000,00 €
Tennis Club Orchies	4 000,00 €
La Transfrontalière	2 000,00 €
Le Vengeur	800,00 €
Taekwondo	150,00 €
Volley Ball Orchésien	3 000,00 €
subvention exceptionnelle	10 000,00 €
TOTAL CLUBS SPORTIFS	238 130,00 €
ASSOCIATIONS	
<u>ASSOCIATIONS ORCHESIENNES</u>	
A.D.M.R. de Nomain et environs	800,00 €
Les Alyzées et Eoline	155,00 €
Amicale des donateurs de sang	255,00 €
Amicale Laïque d'Orchies	10 550,00 €
Amicale de la résidence Notre-Dame	150,00 €

Section des Jeunes sapeurs-pompiers d'Orchies	150,00 €
APE Ecole Jules Ferry	150,00 €
APE collège du Pévèle	150,00 €
Comité autonome de parents d'élèves du collège du Pévèle	150,00 €
Association d'aquariophilie d'Orchies	350,00 €
Association le Bout du Monde	155,00 €
Association des Combattants, Prisonniers de guerre (ACPG - CATM)	230,00 €
Aubade Ensemble Vocal	200,00 €
Avec et pour le Mali	1 500,00 €
AYITIMOUN YO France	2 500,00 €
CCAS	40 000,00 €
Club des aînés rue Poutrain	550,00 €
aide transports en taxi	2 000,00 €
Club des trois Bonniers marins	150,00 €
Collège du Pévèle Segpa	300,00 €
Comité de braderie	1 500,00 €
Comité des fêtes (colis anciens combattants)	1 100,00 €
Corbineau	600,00 €
Culture Attitude Orchies	150,00 €
"ENSEMBLE"	300,00 €
L'Equipage	500,00 €
"L'Eternel Printemps"	270,00 €
F.N.A.T.H. Flines et environs (mutilés du travail)	210,00 €
Fondation de Pévèle	650,00 €
Harmonie Municipale	103 000,00 €
dont 18 000€ indemnités chef et sous-chef	
Le Jardin du Cheminot	240,00 €
Jardins Familiaux	1 080,00 €
No Limit Security	1 000,00 €
L'Oiseau Lyre	1 600,00 €
subvention exceptionnelle SSI	1 500,00 €
Pévèle Nature	155,00 €
Restaurants du Cœur	500,00 €
Secours Catholique	500,00 €
Secours Populaire Français	500,00 €
Société nouvelle des Pourchots d'Orchies	580,00 €
SPL de la Pévèle	40 000,00 €
UCAO	2 000,00 €
U.N.C. - A.F.N.	230,00 €
Vie Libre	200,00 €
Vivre jusqu'au bout	800,00 €
Voisins Voisines du Carnoy	155,00 €
SOUS TOTAL I	219 765,00 €
<u>ASSOCIATIONS EXTERIEURES</u>	
Association des Paralysés de France	120,00 €
Chambre des Métiers du Nord (1 apprenti)	115,00 €
DDEN	110,00 €
Fédération colombophile du Douaisis	250,00 €
Institut pour la Recherche sur le Cancer de Lille	155,00 €
SOUS TOTAL II	750,00 €
TOTAL I + II	220 515,00 €
CLUBS SPORTIFS	238 130,00 €
TOTAL GENERAL	458 645,00 €

Conventions avec la SPL, la SASP, le BCO, l'HMO et le Stade Orchésien

Monsieur Ludovic ROHART explique que pour les associations bénéficiant d'une subvention supérieure ou égale à 23 000 €, il est nécessaire de signer une convention relative aux modalités de versement de la contribution communale.

Il y a donc lieu de passer une convention avec :

- La SPL de la Pévèle obtenant une subvention de 40 000 €,
- La SASP bénéficiant d'une subvention de 70 000 €,
- Le B.C.O. profitant d'une subvention de 80 000 €,
- L'Harmonie Municipale d'Orchies recevant une subvention de 103 000 €,
- Le Stade Orchésien profitant d'une subvention de 30 000 €.

Madame Nadine CANTELOUP souhaite obtenir les bilans comptables des associations afin de ne pas donner une subvention à des associations n'en ayant pas la nécessité.

Monsieur Benoit BRILLON demande le report de la délibération dans la mesure où le groupe « Orchies pour tous » n'a pas reçu le bilan et le compte de résultats des deux derniers exercices comme il l'avait demandé.

Monsieur le Maire indique que tous les documents demandés sont étudiés en commission des finances comme la loi y oblige pour le versement de subventions aux associations.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE la signature des conventions avec les associations citées plus haut hormis l'abstention du groupe « Orchies pour Tous ».

La séance est levée à 21 h 30

	SIGNATURE
Dominique BAILLY	
Guy DERACHE	
Ludovic ROHART	
Michèle ABELOOS	
Didier BAERT	
Isabelle DEREIGNAUCOURT	

Jacques LEMAIRE	
Nelly THIEFFRY	
André PLUQUE	
Marie-Josée MASSON	
Anne-Sophie DEBERDT	
Carine JOURDAIN	
Jean-Pierre GUENOT	
Nathalie GABRYELEWICZ	
Michel PIQUET	
Cathy LEFEBVRE	
Stéphanie LECONTE	
Frédéric DELANNOY	
Joselyne ALLUITTE	
Benoit BRILLON	
Bernard DEBAILLEUL	
Mélanie CHABRET	
Francis LECOINTRE	
Nadine CANTELOUP	
Marie-Christine DEGHAÏE (Procuration à Dominique BAILLY)	
Ingrid VERON (Procuration à Ludovic ROHART)	
Frédéric SZYMCAK (Procuration à Carine JOURDAIN)	
Christophe CIELOSKI (Procuration à Jean-Pierre GUENOT)	
Catherine LECOINTRE (Procuration à Francis LECOINTRE)	